BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts GROUPE

Observatoire des investissements du bloc communal

Quelles intentions d'investissement à l'échelle locale en 2025 ?

Première édition – Juillet 2025

Éditorial

Antoine Saintoyant,
Directeur de la Banque des Territoires
Directeur général adjoint du Groupe Caisse des Dépôts

Partenaire privilégié des collectivités locales, la Banque des Territoires fait de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale les deux piliers stratégiques de son accompagnement auprès des élus locaux. Que ce soit en **ingénierie**, en **prêt** ou en **investissement**, ses offres ont été développées pour **répondre aux attentes et aux besoins des acteurs du territoire.**

Afin de **toujours mieux adapter ses modalités d'accompagnement et de financement des projets territoriaux**, en lien avec son réseau de proximité, la Banque des Territoire engage une démarche innovante d'**analyse des intentions d'investissements** sur un panel de 47 collectivités représentatives de la diversité du bloc communal, sur une durée de 5 ans, à partir de leur budget primitif (budget général et budgets annexes) et ce à compter de 2025.

L'analyse et le suivi à terme de ces inscriptions budgétaires sur la base des budgets primitifs revêt, pour la Banque des Territoires un **triple intérêt :**

- **mieux décrypter**, tôt dans l'année, **les natures d'investissements** des collectivités ;
- **mesurer les enjeux** de bifurcation en matière **de transformation écologique ;**
- et enfin **analyser les modalités de leur financement** (autofinancement, subventions, recours à l'endettement).

Je tiens personnellement à **remercier les 47 collectivités du panel** retenu et ainsi **saluer les élus et leurs techniciens** pour leur collaboration et leur engagement à faire vivre, à nos côtés, cet observatoire dans le temps.

Je souhaite également **remercier nos partenaires** qui sont associés cette démarche, à savoir la **Banque Postale** et l'**institut I4CE** dont les travaux sur la cotation des investissements verts des collectivités locales ont utilement alimenté l'ensemble des réflexions.

Toujours mieux adapter nos offres pour répondre à l'intérêt général, tel est l'objectif que s'assigne la Banque des Territoires !

Je vous souhaite une agréable lecture.

Sommaire

Contexte et méthodologie 4

01 | Les intentions d'investissement des collectivités du panel progressent d'environ 6% entre 2024 et 2025 16

02 | Entre 2024 et 2025, les intentions d'investissement s'accélèrent en faveur d'actions environnementales, de projets d'aménagement de voiries et de gestion de l'eau 22

03 | Un tiers des intentions d'investissement des collectivités du panel auraient un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique 32

04 | L'emprunt constitue la ressource privilégiée des collectivités pour le financement de leurs investissements 40

Annexes 52

Contexte et méthodologie

Prendre le pouls des dynamiques d'investissement du bloc communal.

Le bloc communal joue un rôle clé dans l'investissement public en France. Les investissements des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) apparaissent incontournables pour financer les infrastructures locales et les services à la population.

L'observatoire, **en s'appuyant sur un panel représentatif de la diversité des territoires français,** entend proposer **une mesure des dynamiques des intentions d'investissement du bloc communal :**

- Comment évoluent ces intentions ?
- Quelles sont les types de projets programmés ?
- Parmi ces projets d'investissement, quels sont ceux qui concourent a priori aux objectifs de transition écologique ?
- Comment les acteurs publics locaux prévoient-ils de les financer ?

54%*

de l'investissement public est réalisé par les collectivités territoriales

Soit **65,8 milliards d'euros en 2023**

60%

de l'investissement public local est assuré par le bloc communal

Les dépenses d'investissement du bloc communal sont guidées par les compétences des communes et de leurs groupements.

Niveau	Principales compétences obligatoires	Principales compétences optionnelles
Commune	• Affaires d'intérêt local (clause générale de compétence) • Urbanisme (PLU, permis) • Écoles primaires (construction, entretien) • Voirie communale • Eau et assainissement (si non transférées)	• Culture, sport, environnement, action sociale • Toute autre compétence locale d'intérêt communal
EPCI	• Développement économique • Aménagement de l'espace • Politique locale de l'habitat • Politique de la ville • GEMAPI (eau, inondations) • Gestion des déchets • Eau et assainissement • Mobilités (transports, voirie)	• Culture, sport, voirie complémentaire, environnement, action sociale, équipements publics d'intérêt communautaire • Compétences supplémentaires transférées par les communes • Missions déléguées par l'État, la Région ou le Département

Source : Direction générale des collectivités territoriales, Tableau de répartition des compétences, Novembre 2019

*Source : données DGCL mises à jour en août 2024

L'exercice des compétences du bloc communal s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint pour l'ensemble des administrations publiques.

Malgré les efforts budgétaires consentis par les collectivités depuis une quinzaine d'années, le contexte budgétaire national reste dégradé (dette publique à 110% du PIB et déficit de 5,8% du PIB en 2024).

Une tendance à la dégradation des comptes publics.

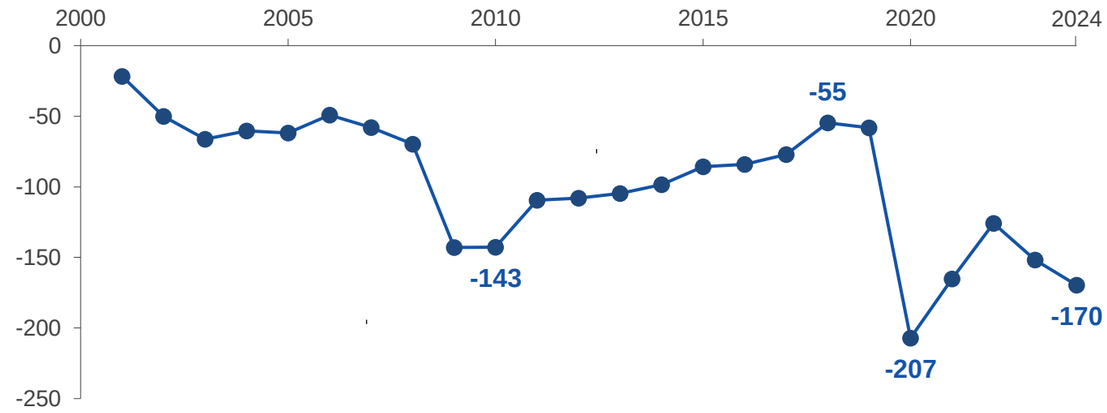

Évolution du déficit public (en Md€)

Un besoin de financement du bloc communal de plus en plus important dans un contexte où les dépenses d'investissement augmentent chaque année.

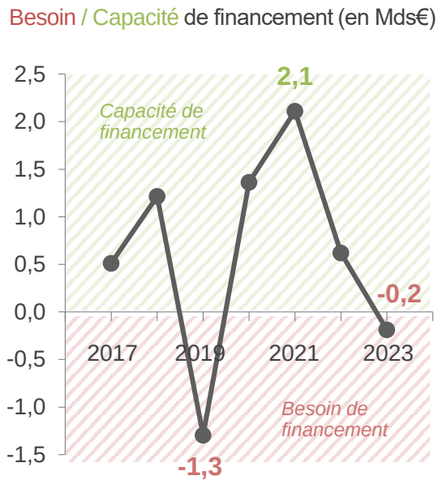

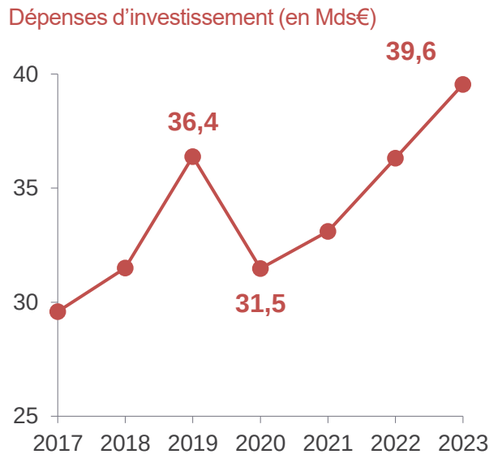

Besoin / Capacité de financement = Recettes totales hors emprunts - Dépenses totales hors remboursement des emprunts

Source : données DGCL mises à jour en août 2024

Dans ce contexte contraint, les investissements du bloc communal devront continuer à croître dans les années à venir pour répondre aux impératifs de la transition écologique.

L'inspection générale des finances estime à 21 milliards d'euros par an le coût de la transition écologique pour les collectivités territoriales.

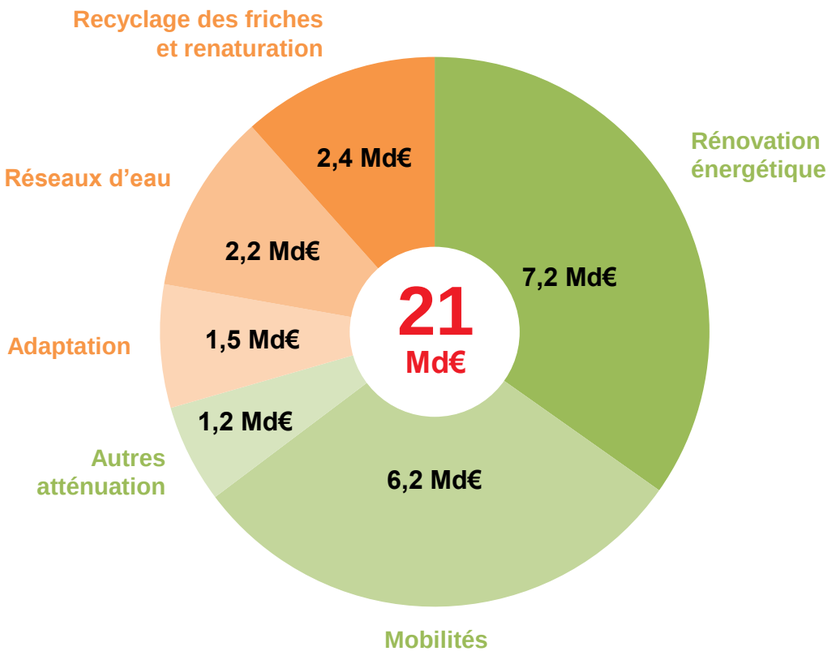

Adaptation au changement climatique et préservation des écosystèmes : 6 milliards d'euros par an pour adapter les territoires aux conséquences du réchauffement climatique.

Atténuation du changement climatique : 15 milliards d'euros par an pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Source : Inspection générale des finances, L'investissement des collectivités territoriales, octobre 2023

Le cadre comptable des collectivités reste peu adapté au suivi des investissements « verts ».

Il n'existe actuellement pas de système consolidé permettant de suivre efficacement les investissements « verts » des collectivités locales, dont le bloc communal.

Cette difficulté tient en grande partie aux limites des cadres qui régissent actuellement la comptabilité des communes et de leurs groupements. Ces normes comptables ne permettent pas encore de distinguer clairement les investissements en faveur du climat et de la transition écologique et énergétique, **rendant difficile un pilotage national et une évaluation précise des efforts engagés par les collectivités.**

Par ailleurs, la nomenclature fonctionnelle des investissements du bloc communal n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants, et porte uniquement sur les budgets principaux : de ce fait, il n'est pas possible de connaître précisément la finalité des investissements de cette strate, qui représente près de 89% des communes françaises.

Le panorama des financements climat des collectivités locales d'I4CE de septembre 2024 soulignait que *« consolider le suivi des investissements verts réalisés par les collectivités territoriales est indispensable pour améliorer le pilotage de la mise en œuvre de la planification écologique ».*

Le décret du 16 juillet 2024 impose progressivement aux collectivités d'établir un état « impact du budget sur la transition écologique » sur leurs dépenses d'investissement.

Dans l'objectif de suivre les investissements en faveur de la transition écologique, les collectivités territoriales (leurs groupements et autres établissements publics locaux) de plus de 3 500 habitants ont l'obligation de produire un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ».

Cet état analyse la contribution des dépenses d'investissement aux objectifs de transition écologique définis par la taxonomie européenne : l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, les projets liés à la gestion de l'eau, l'économie circulaire, la réduction des pollutions et la protection de la biodiversité.

Ce nouvel outil est entré en vigueur en 2024 et sera progressivement pleinement déployé d'ici à 2027.
Il devrait permettre une transparence accrue, une capacité à mieux orienter les financements vers les secteurs prioritaires et de suivre plus précisément **les engagements financiers en faveur de la transition écologique.**

2024

- L'analyse de l'impact environnemental des dépenses est réalisée sur **une partie seulement des dépenses d'investissement des budgets mentionnés.**
- Elle concerne seulement 1 **axe de la taxonomie : Atténuation.**

2025

- L'analyse concerne **l'ensemble des dépenses d'investissement** exécutées des budgets mentionnés.
- Elle porte sur **2 axes de la taxonomie : Atténuation et Biodiversité.**

2027

- L'analyse est étendue à l'ensemble des **6 axes de la taxonomie**.

Méthodologie :
un panel représentatif de la diversité des territoires français.

Le panel est constitué de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : communautés de communes, communautés d'agglomération et métropoles.

La Banque des Territoires a souhaité constituer un **panel d'une cinquantaine de collectivités du bloc communal,** afin d'être en capacité d'analyser des **territoires représentatifs de la diversité des situations des collectivités françaises** (population, géographie, situation financière, caractère urbain ou rural, risque climatique, etc.).

Ainsi, pour construire le panel de collectivités de l'observatoire des investissements du bloc communal, la Banque des Territoires s'est fondée sur la répartition de la population française et la diversité des territoires, et a sélectionné une liste de 47 collectivités (communes et EPCI) :

Répartition de la population française	*Sur la base de 47 collectivités*
• 2/3 de la population en commune urbaine	32 territoires urbains
• 1/3 de la population en commune rurale	15 territoires ruraux
Parmi ces territoires :	
• 15% de la population en commune littorale	7 territoires littoraux
• 10% de la population en commune de montagne	4 territoires de montagne
• 3% de la population en territoire ultramarin	2 territoires ultramarins
• 1/4 de la population en commune périurbaine	12 territoires périurbains

Le panel constitué est par ailleurs **représentatif de la santé financière des collectivités du bloc communal**.

La capacité de désendettement (encours de la dette ramené à l'épargne brute) des communes et intercommunalités françaises était de **4 ans et 5 mois** en 2023 (données OFGL, *« Cap sur les finances des communes et intercommunalités en 2023 »,* publication de novembre 2024). Celle du panel de l'Observatoire est de **4 ans et 6 mois** en 2023 : 4 ans et 6 mois pour les grandes villes et leurs EPCI), 4 ans et 2 mois pour les petites et moyennes communes et leurs EPCI.

Tout au long de l'étude, les résultats des analyses sont consolidés et présentés à l'échelle du panel. Néanmoins, pour apprécier les dynamiques d'investissement de collectivités de tailles très diverses, l'étude distingue également :

- **Les grandes villes et leurs EPCI** : villes-centres et métropoles associées (Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Ville de Nancy, Métropole du Grand Nancy, Ville de Nantes, Nantes Métropole, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ville de Toulouse et Toulouse Métropole). Aux fins des analyses, la Ville du Havre est également considérée comme relevant de cette catégorie ;
- **Les communes petites et moyennes et leurs EPCI** : toutes les autres collectivités du panel.

Les limites méthodologiques relatives à la définition du panel

Malgré l'attention portée à la représentativité du panel, les analyses conduites à l'échelle de 47 collectivités ne sauraient permettre de tirer des conclusions générales et définitives sur les investissements du bloc communal.

Les 47 communes et EPCI du panel constitutif de l'observatoire.

- Commune
- EPCI
- Binôme commune – EPCI

La liste complète des collectivités et leurs caractéristiques sont disponibles en annexe.

Aux fins des travaux de l'observatoire, les intentions d'investissement des collectivités sont répartis en 10 grandes catégories de projets.

Bâtiments
Construction, démolition et rénovation de bâtiments publics ou de logements – dont rénovation énergétique…

Routes et voirie
Construction, rénovation ou aménagement de routes et voiries, y compris s'agissant des mobilités douces (pistes cyclables, voies vertes…)…

Aménagement du territoire
Acquisitions foncières, aménagement d'espaces publics, planification urbaine, requalification urbaine, reconquête de friches, éclairage public...

Transports
Développement des transports collectifs routiers ou ferroviaires, création de pôles d'échanges multimodaux, installation de bornes de recharge pour véhicules électriques…

Commande publique
Acquisition d'équipements matériels ou immatériels nécessaires au fonctionnement des administrations…

≈ 5 500 projets identifiés et analysés

106 budgets analysés

L'analyse des documents budgétaires des collectivités a permis d'identifier un total d'environ 5 500 projets. Pour les besoins de l'observatoire, **10 grandes catégories d'investissement** (et 72 sous-catégories de projets) **ont été créées.**

L'étude a reposé sur **l'analyse des 47 budgets principaux** et **59 budgets annexes des collectivités** pour 2024 et 2025.

Gestion de la ressource en eau
Construction ou modernisation des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou de collecte des eaux de pluie…

Espaces verts
Création ou extension d'espaces verts, végétalisation, renaturation des sols..

Gestion des déchets
Collecte des déchets, construction ou extension de centre de recyclage, valorisation énergétique des déchets…

Environnement
Planification environnementale, prévention des catastrophes naturelles, protection des zones naturelles et humides…

Autres investissements
Sécurité, construction ou extension de réseaux (électricité, gaz, chaleur…), transition agricole, construction ou aménagement de terrains sportifs, projets et équipements culturels…

La méthodologie d'analyse des intentions d'investissement recoupe plusieurs grandes étapes.

Les travaux de l'observatoire sont fondés sur les intentions d'investissement des collectivités du panel. **Les intentions d'investissement sont définies comme les dépenses réelles d'investissement inscrites aux budgets primitifs** (hors restes à réaliser éventuels et remboursement du capital de la dette).

Pour chaque collectivité du panel, les documents analysés sont :

- **Les budgets primitifs 2024 et 2025** *(budgets principaux et annexes dans les cas où ils dépassent 10% du total du volume d'investissement du budget principal)*.
- **Le plan pluriannuel d'investissement**, ou, à défaut, le fichier de suivi des projets d'investissement de la collectivité.
- **Le fichier de suivi des subventions attendues** pour chacun des projets identifiés, lorsqu'un tel fichier existe.

Catégorisation de l'investissement
selon une des 10 catégories de projets définies.

Classement de la dépense
en fonction de son impact sur l'atténuation du changement climatique (appréciation a priori de la réalisation de l'investissement, et dans la limite des informations disponibles / fournies).

Pour élaborer une grille d'analyse robuste, les méthodologies existantes – et notamment celle établie par I4CE – ont été adaptées aux objectifs et réalités de l'observatoire.

La taxonomie européenne classe les investissements durables selon 6 axes environnementaux.
À date, **seul l'axe atténuation** dispose d'une méthodologie robuste qui peut être utilisée pour l'analyse des sections d'investissement des collectivités. La méthodologie élaborée par I4CE fait référence auprès des collectivités locales.

Dans un souci de simplification et d'adaptation aux réalités de l'exercice, **3 niveaux de qualification des intentions d'investissement** ont été définis : favorable, neutre, et défavorable.

Le projet est a priori favorable sur l'axe atténuation : il permettrait de réduire les émissions de GES.

Le projet est a priori neutre : il n'aurait pas d'incidence sur les émissions de GES.

Le projet est a priori défavorable sur l'axe atténuation : il accroîtrait les émissions de GES.

Pour certains projets et montants d'investissement, le niveau d'information reste trop faible pour qualifier l'intention d'investissement : dans ce cas, elle est indiquée comme « indéfinie ».

Les limites méthodologiques de l'analyse des investissements

Les analyses sont réalisées aux bornes des intentions d'investissement des collectivités (inscriptions aux budgets primitifs)**, et non sur les investissements effectivement réalisés.**
À ce titre, elles ne présagent pas de la réalité de l'exécution des investissements ni des modalités effectives de leur réalisation.
L'appréciation de la contribution d'un projet d'investissement à l'atténuation du changement climatique a été établie sur la base des informations fournies par les collectivités du panel, dans les documents communiqués et/ou lors des échanges réalisés avec les interlocuteurs contactés au sein des services des communes et EPCI du panel.

En complément des analyses budgétaires réalisées, les collectivités ont :

Pour certaines, complété **un questionnaire en ligne**, permettant d'expliciter sa stratégie d'investissement passée et future, notamment en matière de transition écologique.

Au long de l'étude, les enseignements recueillis à travers le questionnaire sont indiqués par le pictogramme ci-contre.

Pour certaines, pu proposer **un projet d'investissement à valoriser au sein de l'étude** (voir les encarts « Eclairage sur un projet » tout au long de l'étude).

Au long de l'étude, les éclairages sur des projets sont indiqués par cet encart :

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Toutes participé à **un entretien d'approfondissement** d'une à deux heures permettant d'éclaircir certains aspects relatifs aux projets d'investissement analysés et permettre leur qualification. Ils ont parfois permis d'appliquer une « part favorable » à certains volumes d'intentions d'investissement.

Les grands indicateurs étudiés relativement aux intentions d'investissement des collectivités.

Les intentions d'investissement par grandes catégories de projets, et leur évolution d'une année sur l'autre

L'évolution du volume total des intentions d'investissement des collectivités d'une année sur l'autre

L'analyse des projets d'investissement des collectivités du panel permet d'étudier des **grands indicateurs** tels que :

Le mix de financement prévisionnel des investissements des collectivités ainsi que leur évolution

La répartition et l'évolution du volume des intentions d'investissement des collectivités en faveur de la transition écologique

Le soutien reçu par les collectivités de la part de l'État, des autres strates de collectivités, et d'autres structures publiques, notamment pour financer leurs projets « verts »

01

Les intentions d’investissement des collectivités du panel progressent d’environ 6% entre 2024 et 2025

Les intentions d'investissement du panel ont progressé de près de 6% entre 2024 et 2025.

À l'échelle de l'ensemble des collectivités du panel, les intentions d'investissement ont progressé d'environ 6% entre 2024 et 2025, passant de 3 655 M€ à 3 861 M€ (+ 205 M€).

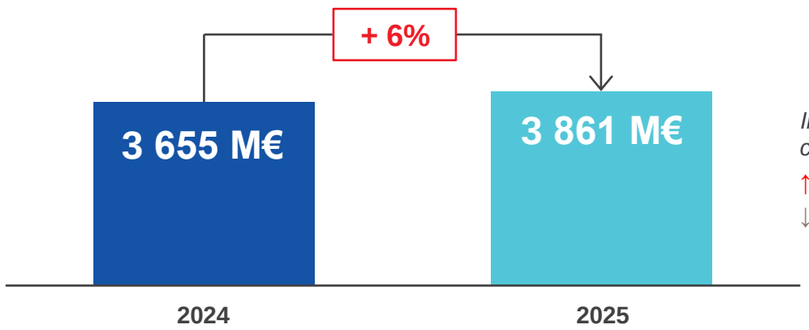

Intentions d'investissement des collectivités du panel :

↑ *En hausse pour 27 collectivités*

↓ *En baisse pour 20 collectivités*

Évolution du volume total des intentions d'investissement, en 2024 et 2025

En 2024 comme en 2025, ces intentions d'investissement sont concentrées sur les budgets principaux (77% en 2024, 75% en 2025), puis réparties entre les budgets annexes (23% en 2024 et 25% en 2025 : 11% en 2024 et 12% en 2025 pour les transports, 5% en 2024 et 2025 pour l'assainissement, 4% en 2024 et en 2025 pour l'eau potable, 2% en 2024 et en 2025 pour les déchets, et 1% et 2% d'autres budgets annexes). **La progression des intentions d'investissement est plus marquée sur les budgets annexes** (+ 16% entre 2024 et 2025) que sur les budgets principaux (+4% entre 2024 et 2025).

Cette hausse globale est portée par les EPCI, dont les intentions d'investissement progressent de 8% entre 2024 et 2025, là où celles des communes diminuent d'environ 2%.

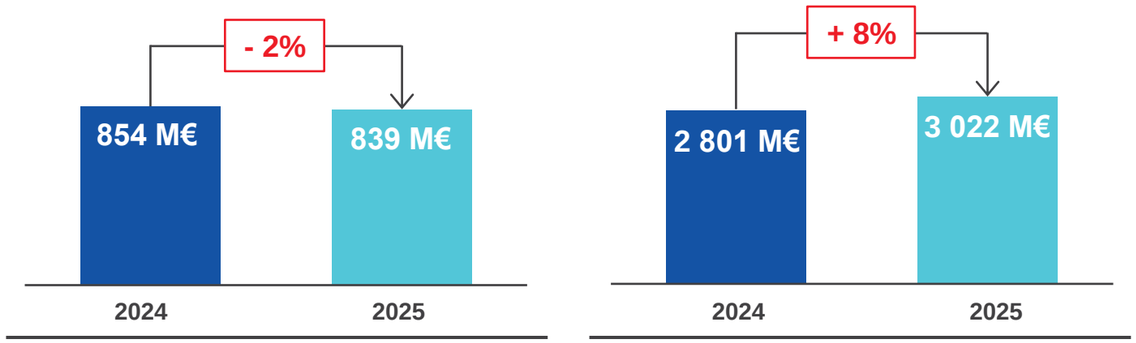

↑ *En hausse pour 15 communes*

↓ *En baisse pour 11 communes*

↑ *En hausse pour 12 EPCI*

↓ *En baisse pour 9 EPCI*

Évolution du volume total intentions d'investissement pour les communes et les EPCI, en 2024 et 2025

Nos intentions d'investissement progressent à la fois car nous avons constitué de nouveaux actifs qu'il faut entretenir, et car le besoin en aménagement des espaces publics augmente, pour l'accessibilité, la végétalisation ou les mobilités douces.

– Un directeur général des services d'une intercommunalité littorale

En valeur, les intentions d'investissement ont augmenté plus rapidement que l'inflation qui s'établit à 2,0% en 2024. Cette augmentation est d'autant plus marquante que l'indice du coût de la construction a diminué de 2,5% que l'indice des prix d'entretien-amélioration des bâtiments est resté quasiment stable en 2024 (+0,9%).

Source : INSEE

80% du volume d'intentions d'investissement en 2024 **est porté par**

21% des projets seulement (933 projets)

19% des projets (823 projets) en 2025

En 2024 comme en 2025, le volume d'intentions d'investissement est **majoritairement porté par les grandes villes et leurs EPCI.**

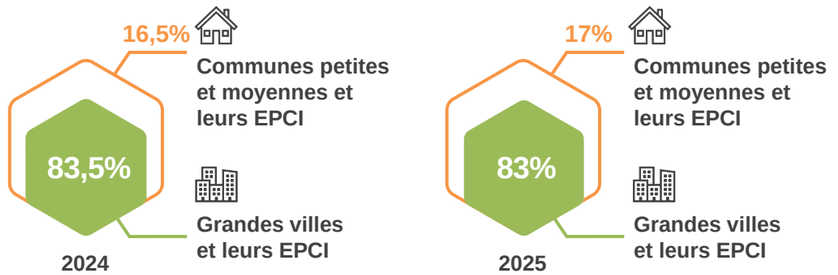

Part des grandes villes et leurs EPCI dans le volume total d'intentions d'investissement, en 2024 et 2025

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Toulouse Métropole (31)

Projet de construction du Technocentre Atlanta

→ Un projet d'ampleur et respectueux des enjeux environnementaux pour le territoire métropolitain

- 504 078 habitants en 2021, métropole en Occitanie
- Coût de l'investissement : 143,8 M€ TTC
- Financement prévisionnel : *à déterminer*

Pensé comme un lieu de travail moderne pour les équipes des services techniques de Toulouse Métropole, le technocentre, dont les travaux ont récemment débuté sur l'avenue d'Atlanta, vise à structurer le territoire tout en affirmant une forte ambition environnementale. Le projet a été pensé pour réduire au maximum son impact sur l'environnement (zéro artificialisation nette et renaturation / restauration compensatoire).

Les bâtiments se distinguent par une approche énergétique exemplaire. Ils seront alimentés par une centrale photovoltaïque de 3 MW et seront raccordés au réseau de chaleur urbain (géothermie et biomasse). Les solutions passives (brise-soleil, rafraîchissement adiabatique, brasseurs d'air) y sont prioritaires, limitant la climatisation à seulement 15% des bâtiments. Enfin, le site proposera des patios et terrasses végétalisés, et favorisera les mobilités douces avec un parvis piétons-vélos séparé des accès véhicules, et son raccordement aux réseaux de transports collectifs.

Les intentions d'investissement des grandes villes et leurs EPCI progressent deux fois moins vite que celles des autres collectivités du panel.

La hausse des intentions d'investissement globalement constatée masque des disparités en fonction des collectivités. Les intentions d'investissement des grandes villes et leurs EPCI augmentent d'environ 5%, tandis que celles des autres collectivités croissent deux fois plus vite (+10%). En volume toutefois, la hausse reste principalement portée par les grandes villes et leurs EPCI (+147 M€, contre près de 60 M€ pour les autres collectivités).

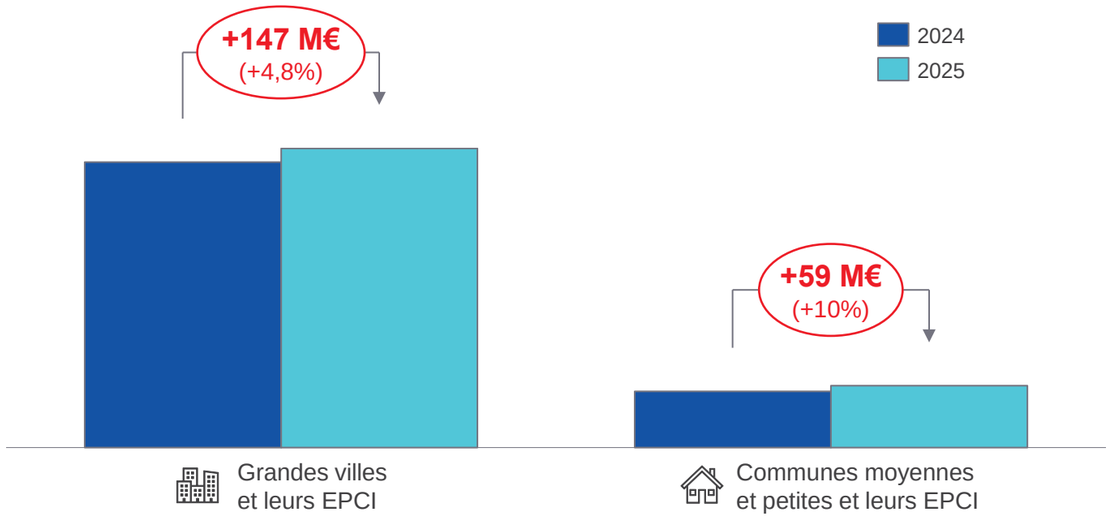

Évolution du volume total d'intentions d'investissement inscrit aux BP 2024 et 2025.

Ramenées par habitant, les intentions d'investissement présentent des écarts significatifs en fonction du type de collectivités : les intentions d'investissement par habitant des grandes villes et de leurs EPCI représentent 1,5 fois celles des autres collectivités du panel.

Intentions d'investissement par habitant à l'échelle du panel :

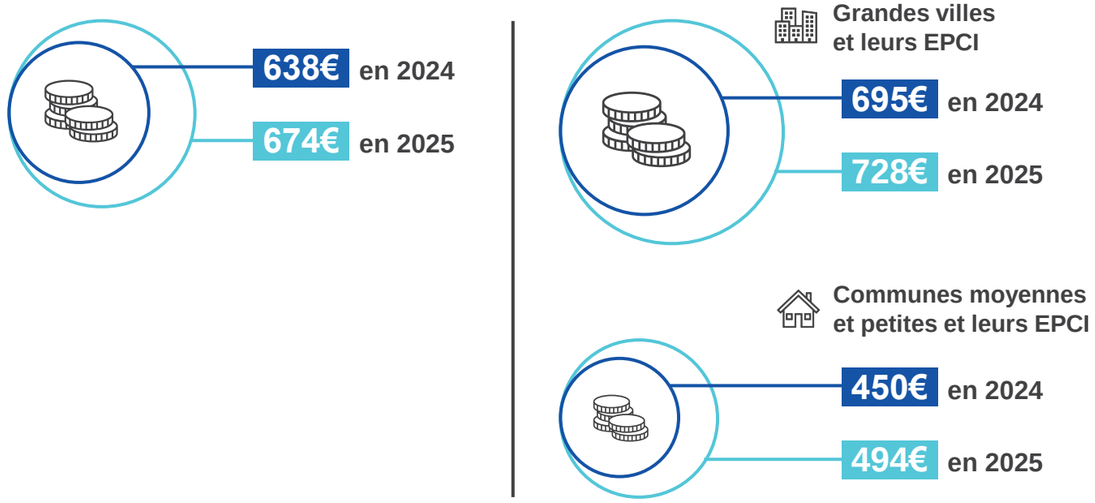

Toutes les collectivités du panel disposent d'une vision pluriannuelle de leurs investissements.

Toutes les collectivités du panel, peu importe leur population ou leurs moyens, disposent d'un suivi pluriannuel de leurs investissements. Celui-ci prend en général la forme d'un Plan Pluriannuel des Investissements (PPI).

70%

des collectivités du panel disposent d'un Plan Pluriannuel des Investissements (PPI) formalisé.

57%

des collectivités du panel adoptent une gestion pluriannuelle sous la forme d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP).

Parmi les collectivités du panel :

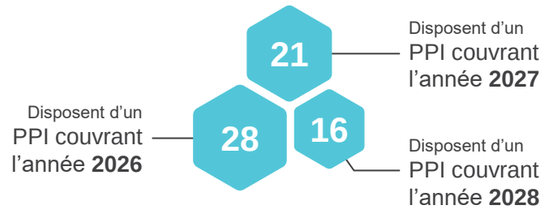

Pour ces collectivités, les montants inscrits représentent respectivement…

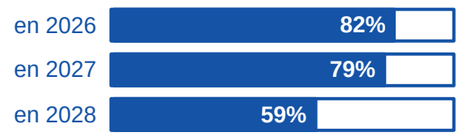

… des montants prévus en 2025.

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Ville du Havre (76)
Résorption des anciennes décharges de Dollemard
→ Une programmation pluriannuelle d'un investissement de près de 30 M€

- 166 058 habitants en 2021, commune urbaine et littorale en Normandie
- Coût de l'investissement : 29,8 M€ HT
- Financement prévisionnel (TTC): 11,6 M€ (autofinancement), 3,7 M€ (Région), 22 M€ (ADEME)

Étalées sur 450 000 m³, les décharges de Dollemard étaient exploitées pour accueillir les déchets issus des entreprises du Bâtiment Travaux Publics depuis les années 1960. Elles ont définitivement cessé leurs activités en 2000. En 2023, un **plan de gestion** de la décharge a été validé, déterminant ainsi les zones du littoral à traiter (dépollution et terrassement), avec pour objectif de **limiter l'impact environnemental** sur cet espace naturel sensible (contrer le risque de déversement des déchets en mer), cribler les polluants, **valoriser et réemployer** des matériaux.

Après une phase préparatoire (travaux de défrichage et désamiantage) conduite par l'EPF Normandie, **les travaux de résorption, dont le coût total atteint 29,8 M€ HT, suivent la programmation pluriannuelle suivante :**

- 2025 : 6,4 M€
- 2026 : 8,4 M€
- 2027 : 8,4 M€
- 2028 : 6,8 M€

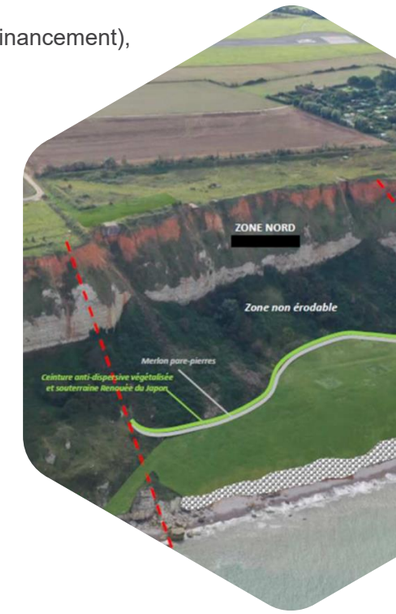

02

Entre 2024 et 2025, les intentions d’investissement s’accélèrent en faveur d’actions environnementales, de projets d’aménagement de voiries et de gestion de l’eau

Les intentions d'investissement en faveur de projets d'aménagement de voiries et de projets environnementaux sont celles qui présentent la plus forte progression entre 2024 et 2025.

L'évolution des intentions d'investissement des collectivités du bloc communal diffère en fonction des typologies de projets : si certaines progressent fortement (+22% pour les intentions d'investissement dans les réseaux de routes et de voiries par exemple), d'autres sont en baisse (-15% pour les intentions relatives à la gestion des déchets). La croissance des intentions d'investissement entre 2024 et 2025 s'accompagne d'une baisse du nombre de projets : les collectivités du panel semblent se recentrer sur un plus petit nombre de projets, mais de plus grande ampleur.

Typologie de projet	Volume d'intentions d'investissement	Nombre de projets
Rénovation ou construction de bâtiments	**+8%**	**-7%**
rénovation énergétique uniquement	*+14%*	*-4%*
Routes et voiries	**+22%**	**-5%**
aménagements mobilités douces uniquement	*+40%*	*0%*
Aménagement du territoire et requalif. urbaine	**+13%**	**-9%**
Transports	**+11%**	**-5%**
Commande publique	**-9%**	**-1%**
Gestion de la ressource en eau	**+17%**	**+8%**
Espaces verts	**-3%**	**-9%**
Gestion des déchets	**-15%**	**-4%**
Environnement	**+26%**	**-15%**
Autres	**-8%**	**-8%**

Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des collectivités du panel entre 2024 et 2025, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

Parmi les sous-typologies de projets qui enregistrent les plus fortes hausses entre 2024 et 2025, plusieurs concernent la transition écologique des territoires.

Préservation des milieux aquatiques	>200%
Valorisation énergétique / organique des déchets	>200%
Protection et restauration des zones humides	+147%
Réhabilitation et dépollution de friches	+133%
Création ou aménagement de zones ou infrastructures touristiques	+114%
Entretien et restauration des cours d'eau	+111%
Développement et entretien des réseaux de chaleur et de froid	+86%
Construction de bâtiments à vocation médico-sociale	+69%
Renaturation des sols	+42%
Prévention des inondations	+40%

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Mulhouse Alsace Agglomération

Mulhouse Alsace Agglomération (68)
« Horizon Afrique », la rénovation du Parc zoologique et botanique de Mulhouse
→ Un projet touristique rénovant les infrastructures de gestion de l'eau

- 272 677 habitants en 2021, agglomération en Grand Est.
- Coût de l'investissement : 18 M€ TTC
- Financement prévisionnel (subventions notifiées) : 0,6 M€ (Région), 1,6 M€ (Collectivité européenne d'Alsace)

Créé en 1868, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse est le premier site touristique du Haut-Rhin avec plus de 300 000 visiteurs par an. Il lance « Horizon Afrique », sa plus grande rénovation, visant à créer un nouvel espace dédié à la faune africaine (girafes, hippopotames nains, crocodiles, etc.) intégrant des espèces rares dans des programmes de conservation européens.

L'ensemble des travaux, respectueux du Plan Climat, modernise les infrastructures (nouvelle passerelle, aire de jeu, etc.), et profite du projet pour **rénover les berges, les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale, avec pour objectif de maintenir autant que possible la végétation environnante**.

À l'échelle du panel, la rénovation des bâtiments et les travaux de voiries représentent près de la moitié des intentions d'investissement, en 2024 comme en 2025.

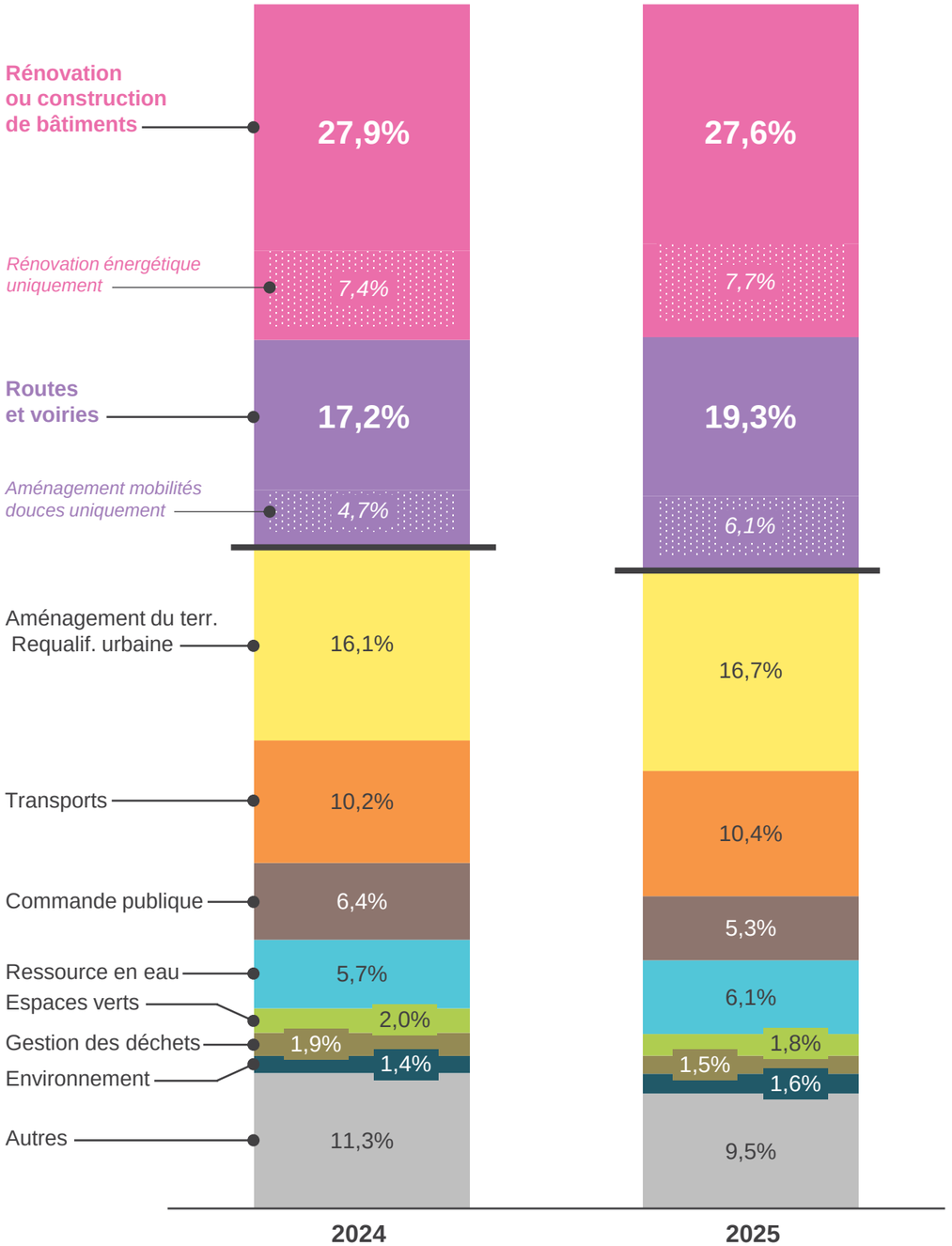

Grandes typologies de projets des collectivités du panel, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

> Nous nous sommes organisés en tant que collectivité pour réaliser au moins un projet de rénovation du bâti public par an. Nos projets sont de plus en plus ambitieux à mesure que nous montons en compétence sur ces sujets.
>
> **– Une directrice des finances d'une commune urbaine**

En 2024 et 2025, **la rénovation / construction de bâtiments reste la principale typologie de projets pour les collectivités du panel, représentant près de 28% de leurs intentions d'investissement.**

*Parmi elles, la part des intentions d'investissement en faveur de la **rénovation énergétique** est en hausse.*

La part des projets liés aux **travaux de voiries** (construction, rénovation ou aménagement de routes et voiries…) dans les intentions d'investissement totales du panel augmente, passant de 17,2% en 2024 à 19,3% en 2025.

*Au sein de ces intentions, la part de **projets d'aménagements favorisant les mobilités douces** (pistes cyclables, voies vertes…) est en forte hausse.*

Les projets d'**aménagement du territoire** (acquisitions foncières, aménagement d'espaces publics, planification urbaine, requalification urbaine, reconquête de friches, éclairage public…) représentent entre 18,1% (2024) et 18,6% (2025) des intentions d'investissement du panel.

Autour de 10% des intentions d'investissement sont liées à des projets de transports tant en 2024 qu'en 2025.

La commande publique (achats d'équipements matériels et immatériels, et de véhicules) représentait 6,4% des intentions d'investissement du bloc communal en 2024 et 5,3% en 2025.

Environ 6% des intentions d'investissement sont liés à la gestion de la ressource en eau.

Les intentions d'investissement en faveur de la création / aménagement d'espaces verts et de la végétalisation des espaces publics représentaient environ 1,5% du total des projets.

Les projets de gestion des déchets représentaient 1,9% des intentions d'investissement en 2024 et 1,5% en 2025.

Environ 1,5% des intentions d'investissement sont liées à des projets environnementaux (prévention des catastrophes naturelles, protection des zones naturelles et humides…).

Enfin, 11,3% (2024) à 9,5% (2025) des intentions d'investissement sont liées à d'autres types de projets (sécurité, construction ou extension de réseaux, transition agricole, construction ou aménagement de terrains sportifs, projets et équipements culturels…).

Les grandes villes du panel et leurs EPCI prévoient d'investir massivement dans les aménagements favorisant les mobilités douces.

Typologie de projet	Volume	Nombre de projets
Rénovation ou construction de bâtiments	+12%	-6%
rénovation énergétique uniquement	+32%	-4%
Routes et voiries	+19%	-6%
aménagements mobilités douces uniquement	+35%	+8%
Aménagement du territoire et requalif. urbaine	+10%	-9%
Transports	+11%	-16%
Commande publique	-11%	-5%
Gestion de la ressource en eau	-7%	+10%
Espaces verts	-1%	-19%
Gestion des déchets	-15%	0%
Environnement	+18%	-12%
Autres	-11%	-16%

Évolution des intentions d'investissements relatives aux grandes typologies de projets des grandes villes du panel et leurs EPCI du panel entre 2024 et 2025, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

Pour les grandes villes du panel et leurs EPCI, la part de chaque typologie de projets dans le volume global d'intentions d'investissement reste stable entre 2024 et 2025.

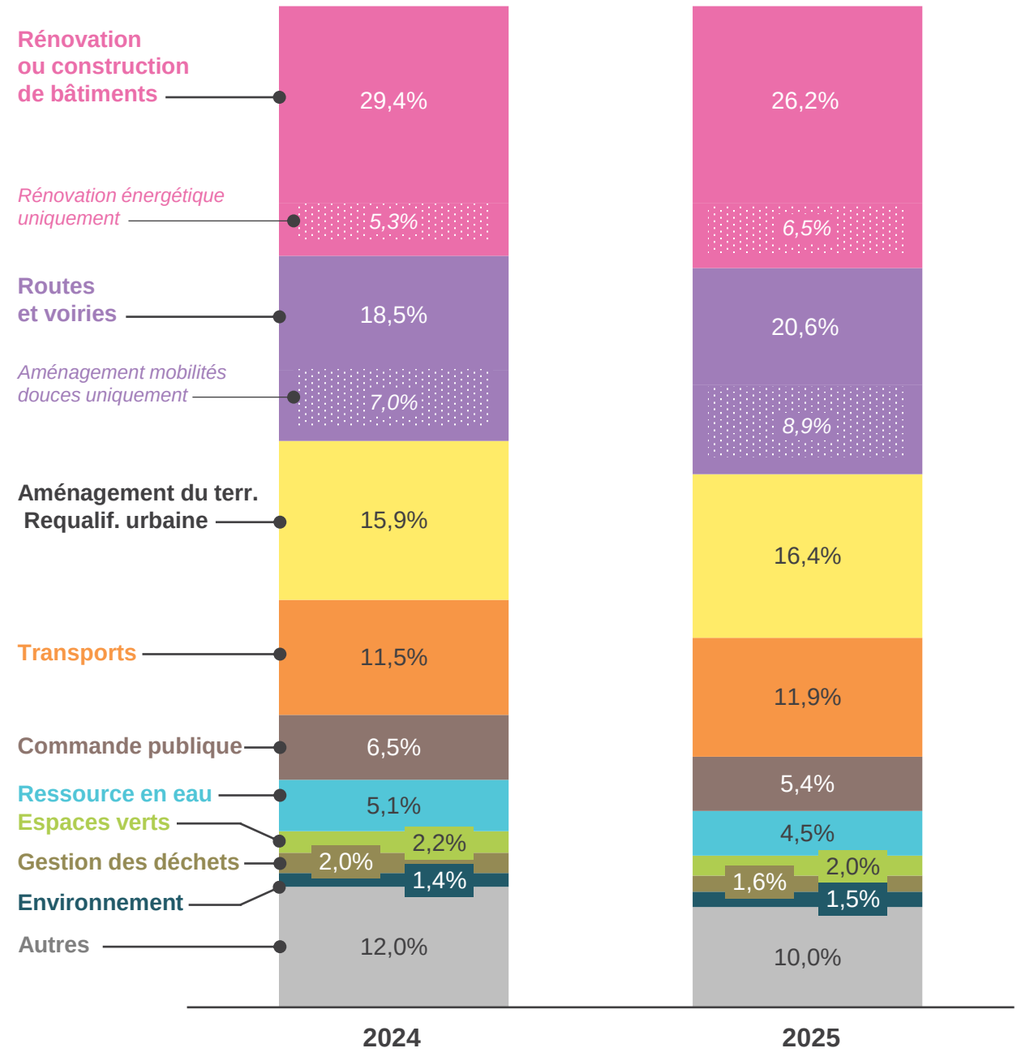

Évolution des grandes typologies de projets des grandes villes et leurs EPCI du panel en 2024 et 2025, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

ZOOM

Entre 2024 et 2025, les grandes villes et leurs EPCI prévoient d'investir massivement pour les aménagements favorisant les mobilités douces.

La part de ces intentions d'investissement augmente, passant de 7% à 9% du total de leurs intentions d'investissement, portée par la construction de pistes cyclables, de voies de bus, d'aménagements piétons, etc.

Les petites et moyennes communes du panel et leurs EPCI prévoient d'accroître leurs investissements pour la gestion de la ressource en eau, malgré la baisse du nombre de projets liés.

Typologie de projet	Volume	Nombre de projets
Rénovation ou construction de bâtiments	-7%	-8%
rénovation énergétique uniquement	-16%	-5%
Routes et voiries	+58%	-4%
aménagements mobilités douces uniquement	+36%	-18%
Aménagement du territoire et requalif. urbaine	+29%	-9%
Transports	+23%	-16%
Commande publique	-2%	+1%
Gestion de la ressource en eau	+97%	-11%
Espaces verts	-31%	-1%
Gestion des déchets	-19%	-60%
Environnement	+66%	-27%
Autres	-25%	+1%

Évolution des intentions d'investissement relatives aux grandes typologies de projets des communes du panel de moyennes et petites tailles entre 2024 et 2025, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

Les projets de rénovation de bâtiments – et notamment énergétique – représentent une majeure partie des intentions d'investissement des petites et moyennes communes du panel et de leurs EPCI.

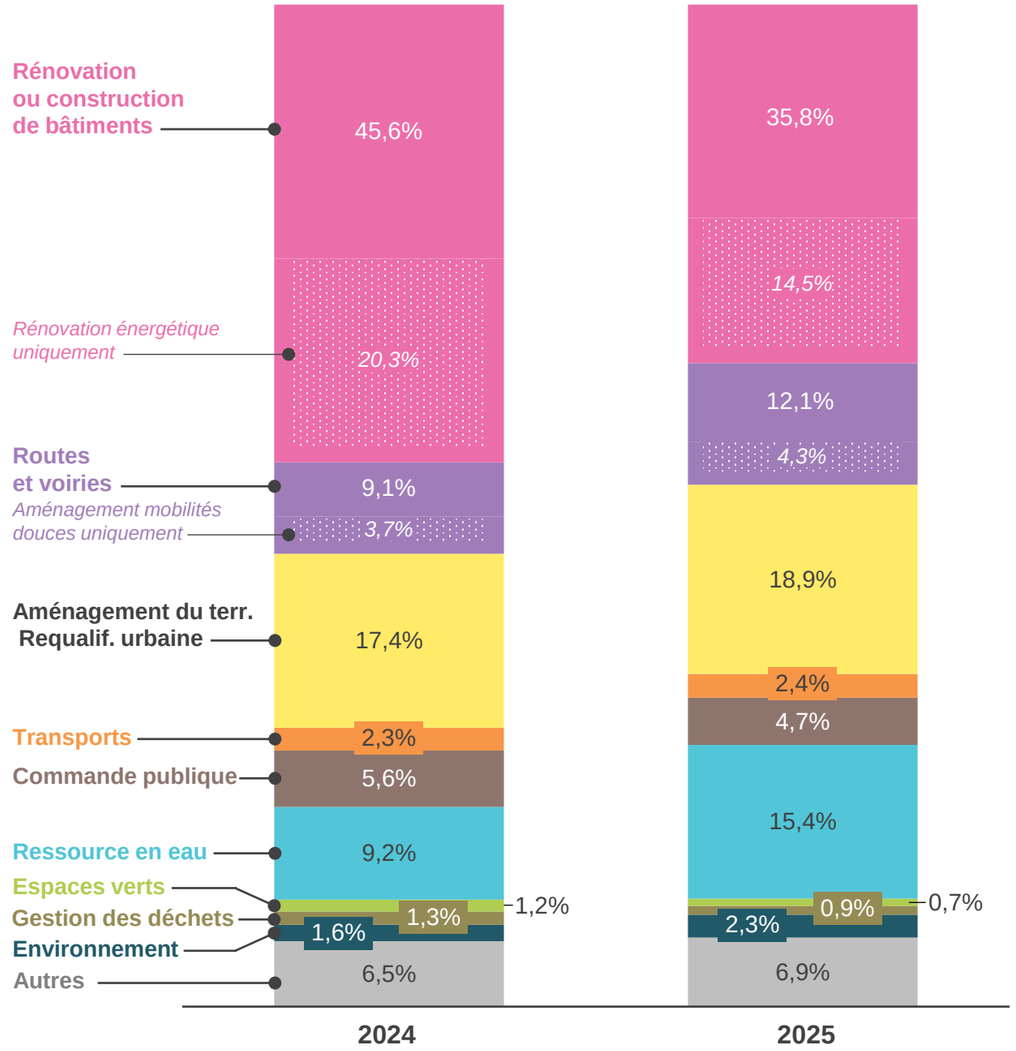

Grandes typologies de projets des petites et moyennes communes du panel et de leurs EPCI, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets fournies.

ZOOM

La part des dépenses prévisionnelles liées à la gestion et à la préservation de la ressource en eau est en forte augmentation entre 2024 et 2025.

Cette forte croissance (de 9,2% à 15,4% des intentions d'investissement des communes petites et moyennes et leurs EPCI) est en partie due aux récents transferts des compétences eau et assainissement des communes vers les EPCI – dont certains EPCI du panel qui ont commencé à exercer la compétence en 2025.

03

Un tiers des intentions d’investissement des collectivités du panel auraient un impact favorable sur l’atténuation du changement climatique

Les intentions d'investissement ayant un impact a priori favorable sur l'atténuation du changement climatique représentent un tiers du total des intentions d'investissement.

Plus d'un tiers des intentions d'investissements du panel ont un impact jugé a priori favorable sur l'atténuation du changement climatique (33% en 2024, 35% en 2025).

Seules 2% des intentions d'investissement du panel ont, a priori, un effet défavorable sur l'atténuation du changement climatique : principalement celles qui engendrent une artificialisation des sols, ou liées à l'achat de véhicules thermiques).

La majeure partie des intentions d'investissement du panel n'ont a priori aucun effet sur l'atténuation du changement climatique (effet « neutre » à 46% en 2024, 43% en 2025).

L'impact d'une part des intentions d'investissement sur l'atténuation du changement climatique reste indéfini : il s'agit de projets toujours en cours d'étude, et/ou pour lesquels des compléments d'informations (non fournis par les collectivités du panel) sont nécessaires pour déterminer leur impact prévisionnel.

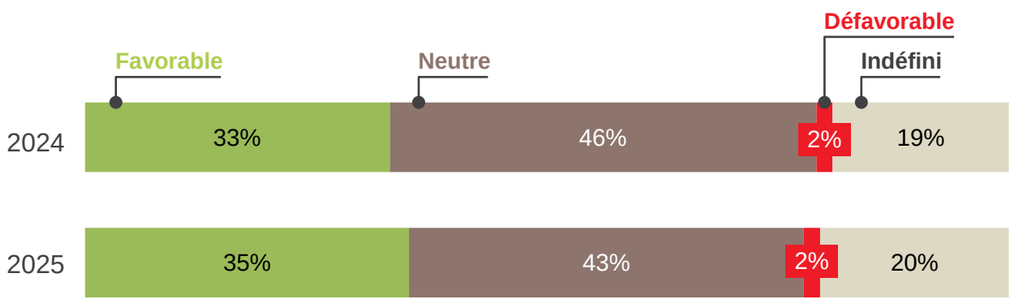

Répartition des intentions de projets des collectivités du panel en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

> Les investissements climatiques sont cruciaux pour les collectivités aujourd'hui, en particulier en montagne. Nous devons réfléchir à un monde sans ski, et c'est pour cela que nous investissons par exemple dans le tourisme « quatre saisons » pour nos stations.
>
> **– Une directrice financière en collectivité de montagne**

75 projets

Seuls 75 projets (intentions d'investissement) **sur les près de 5 500 analysés engendreraient une artificialisation des sols** *(1,4% du montant des intentions d'investissement en 2024 et 2025).*

La part des intentions d'investissement « favorables » des grandes villes et de leurs EPCI est stable entre 2024 et 2025, les intentions « défavorables » restent très faibles.

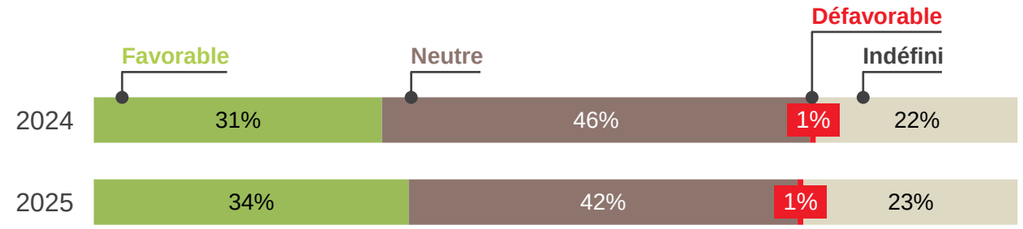

Répartition des intentions de projets des grandes villes et leurs EPCI du panel en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

Pour les grandes villes et leurs EPCI, la part des **intentions d'investissement qui ont un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique augmente entre 2024 et 2025**, a priori à environ un tiers du total (de 31% à 34%).

La part de leurs intentions d'investissement ayant un impact jugé **défavorable sur l'atténuation du changement climatique est a priori très faible** (moins de 1% du total) : par manque de foncier, elles sont davantage contraintes de requalifier leurs friches et de densifier, ce qui leur évite notamment d'artificialiser les sols.

L'impact d'une grande part de leurs projets reste indéfini car certains demeurent en phase d'études (impact restant à déterminer), et car le volume très élevé de projets ne leur permet pas de disposer d'une vision précise des modalités de réalisation de chacun d'entre eux. En outre, les projets classés en « indéfini » correspondent pour partie à des subventions à verser par les métropoles à leurs communes-membres pour la réalisation de leurs projets et pour lesquelles un manque de visibilité est parfois constaté.

La part des intentions d'investissement « favorables » des communes petites et moyennes et de leurs EPCI demeure stable entre 2024 et 2025.

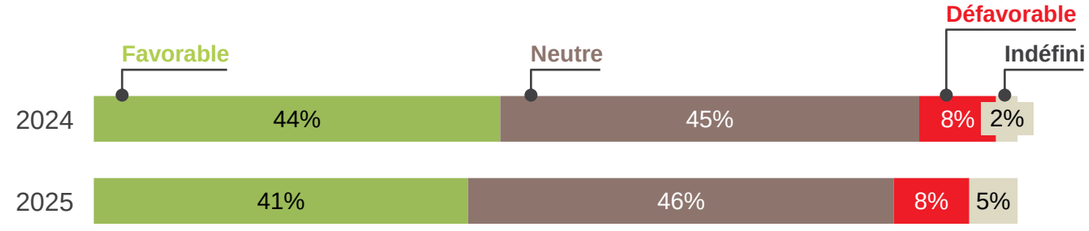

Répartition des intentions de projets des communes petites et moyennes du panel et de leurs EPCI en fonction de leur impact sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

Pour les communes petites et moyennes du panel de leurs EPCI, la part des intentions d'investissement qui ont a priori **un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique reste élevée à 44% en 2024 et 41% en 2025**.

Pour ces collectivités, la part des intentions d'investissement ayant un **impact jugé défavorable sur l'atténuation du changement climatique est a priori de 8%**. Ce niveau, plus élevé que celui des grandes villes et leurs EPCI, est principalement dû à l'**artificialisation des sols** : ces collectivités ont besoin de construire des équipements, mais disposent de moins d'espaces déjà artificialisés qu'elles pourraient requalifier.

La part de projet dont l'impact sur l'atténuation du changement climatique est **indéfini est plus faible que pour les grandes villes et leurs EPCI** (2% en 2024 et 5% en 2025).

Les intentions d'investissement favorables à l'atténuation du changement climatique sont principalement portées par les projets de transports, de rénovation énergétique et d'aménagements de voiries pour les mobilités douces.

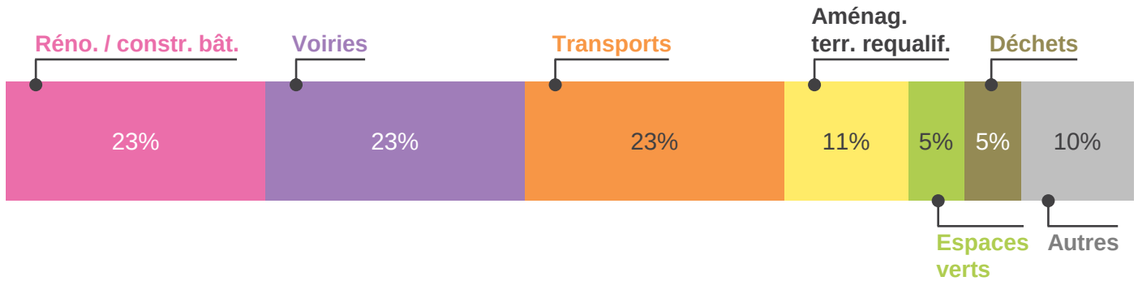

Répartition des intentions d'investissements par typologie de projets au sein des projets « favorables », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

1/4 environ
des intentions d'investissement dont l'impact est jugé positif sur l'atténuation du changement climatique est lié à de la **rénovation énergétique et de la construction de bâtiments** (municipaux, scolaires, sportifs, logements, etc.).

1/4 environ
de ces intentions d'investissement concerne **l'aménagement de voiries** pour favoriser les **mobilités douces** (pistes cyclables et piétons notamment).

1/4 environ
de ces intentions d'investissement concerne les **transports** (achats de bus pour le transport collectif, de rames de tramways, etc.).

11%
sont liées à **l'aménagement du territoire et la requalification urbaine** (changement de l'éclairage public, dépollution des friches…).

5%
sont liées à l'aménagement **d'espaces verts** (végétalisation principalement).

5%
concernent la **gestion des déchets**, notamment les sujets de valorisation organique.

10%
sont liées à d'autres types d'investissements (renouvellement d'infrastructures énergétiques, gestion des milieux aquatiques, renouvellement du parc de véhicules par des véhicules électriques, etc.).

Les intentions d'investissement neutres pour l'atténuation du changement climatique incluent une part importante de projets liés à l'entretien des bâtiments et voiries.

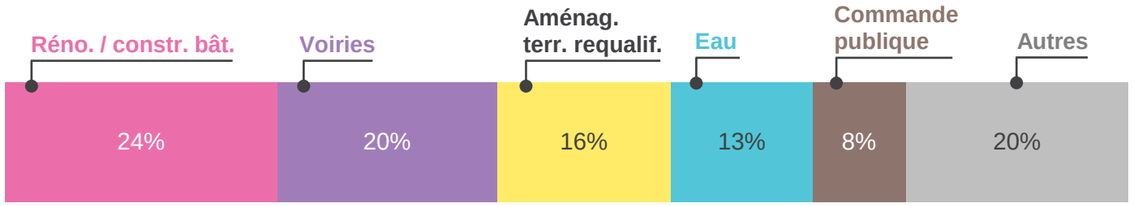

Répartition des intentions d'investissements par typologie de projets au sein des projets « neutres », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

Les intentions d'investissement dont l'effet est jugé neutre sur le changement climatique sont :

- Les **projets de rénovation qui ne concernent pas la rénovation thermique des bâtiments**, ou les projets de construction qui n'artificialisent pas et respectent les normes environnementales ;
- Les **projets d'entretien classique des voiries**, sans investissements pour les pistes cyclables et/ou pour l'élargissement des trottoirs au profits des piétons ;
- Les **projets d'aménagement tels que la signalétique, les acquisitions foncières et bâtimentaires**, ou le renouvellement d'équipements urbains ;
- Les **projets liés à l'assainissement ou à la distribution d'eau potable** ;
- La commande publique telle que l'**achat de logiciels informatiques ou l'équipement des services** ;
- D'**autres projets** (travaux divers, subventions d'équipements, fonds de concours, sécurité, actions culturelles).

Les intentions d'investissement défavorables à l'atténuation du changement climatique sont principalement celles qui engendreraient une artificialisation des sols.

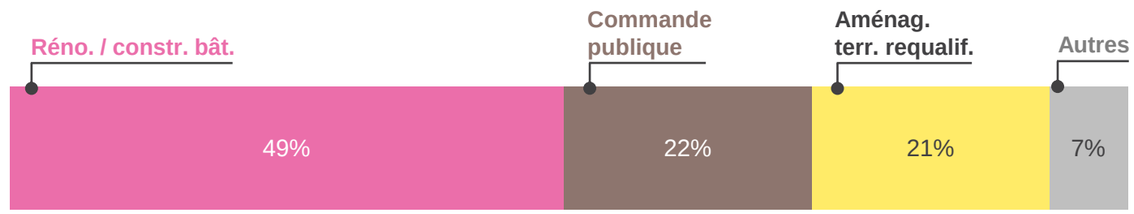

Répartition des intentions d'investissements par typologie de projets au sein des projets « défavorables », sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets

La très grande majorité des intentions d'investissement jugées **défavorables à l'atténuation du changement climatique** sont celles qui concernent des **projets qui engendrent une artificialisation des sols** : les intentions d'investissement dans le bâtiment qui artificialisent représentent, à eux seuls, près de la moitié du total des « défavorables ».

Pour le reste, il s'agit principalement de l'**achat de véhicules thermiques** dans les flottes de véhicules, ou bien d'actions de requalifications urbaines également artificialisantes.

Les collectivités du panel indiquent estimer que leurs investissements verts vont augmenter dans les 5 ans à venir.

N°1 Pour **l'amélioration de la performance énergétique** du parc de bâtiments publics.

N°2 Pour le développement des **transports collectifs** et/ou transition vers des **mobilités décarbonnées.**

N°3 Pour la **renaturation** et la **végétalisation d'espaces publics.**

N°4 Pour la **modernisation des infrastructures énergétiques.**

N°5 Pour la **gestion** et la **préservation** de la **ressource en eau.**

N°6 Pour la **gestion** et la **valorisation des déchets.**

Source : réponses issues du questionnaire en ligne.

> Les liaisons cyclables sont devenues une priorité de premier ordre depuis le dernier mandat. Nous prévoyons 25 millions d'euros d'investissement répartis sur les 20 prochaines années pour relier les centres-bourgs à travers les routes départementales.
>
> **– Un directeur général des services en intercommunalité rurale**

> Depuis 2020, nous sommes entrés dans une période de transition où les mentalités ont beaucoup évolué à la faveur des projets « verts ». Nous avons engagé une véritable réorientation pour le verdissement de la commune et la réduction des coûts énergétiques.
>
> **– Un directeur général des services en collectivité littorale**

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Granville (50)
Implantation d'ombrières photovoltaïques sur la cour du garage municipal
→ Un projet vertueux via une société de projet (SPV)

- 12 581 habitants en 2021, commune urbaine intermédiaire en Normandie
- Coût de l'investissement : 591 424€ HT
- Financement prévisionnel : *non stabilisé à ce stade* - ouverture possible au financement participatif aux habitants du territoire

Dans le cadre du développement de ce projet, une société de projet (SPV) a été créée en partenariat avec la SEM West Énergies, ouvrant la voie à la réalisation de futurs projets. La centrale envisagée a une emprise au sol de 1 840 m2, **sans générer d'artificialisation**, composée de 1 108 panneaux photovoltaïques.
Il convient de souligner que ces ombrières constitueront une première sur le patrimoine de la Ville.

Les travaux sur les structures sont prévus en septembre 2025, après une phase préparatoire et l'octroi du permis de construire.

Ce projet permettra de produire annuellement 530 MWh d'électricité et répond au plan des actions CAE de Granville dans le cadre de sa labellisation T.E.T.E, Territoire Engagé Transition Écologique – programme animé par l'ADEME.

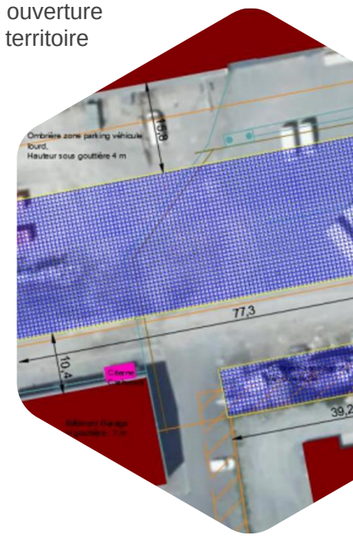

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Héry (89)
Construction d'un dortoir et réhabilitation de l'école maternelle
→ Une extension sans artificialisation

- 1 789 habitants en 2022, commune rurale en Bourgogne-Franche-Comté.
- Coût de l'investissement : 700 000€ HT.
- Financement prévisionnel : 140 000€ (autofinancement), 210 000€ (Département), 350 000€ (Etat - DETR)

Les effectifs de la maternelle ont progressé et le dortoir actuel n'est plus en capacité d'accueillir tous les enfants de petite section pour la sieste.
Par manque de place, les enfants de moyenne section font la sieste dans la salle de motricité. Afin d'optimiser l'accueil des enfants sur le temps de sieste, **la commune d'Héry a jugé indispensable de construire une extension à l'école maternelle, sans artificialisation**. Elle logera deux dortoirs de 14 et 19 places.

Il est envisagé de profiter de ces travaux pour réhabiliter le bâtiment d'origine pour améliorer l'isolation thermique ainsi que les installations électriques et de chauffage.

Ce projet permettra d'accueillir les 70 enfants de la maternelle dans des conditions plus favorables, notamment pour leur sommeil. Les améliorations apportées au bâtiment actuel permettront de faire des économies d'énergie non négligeables (restant à estimer).

04

L’emprunt constitue la ressource privilégiée des collectivités pour le financement de leurs investissements

Les collectivités du panel prévoient de financer leurs intentions d'investissement majoritairement via le recours à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt représente **plus de deux tiers du mix de financement projeté des intentions investissement des collectivités du panel.**

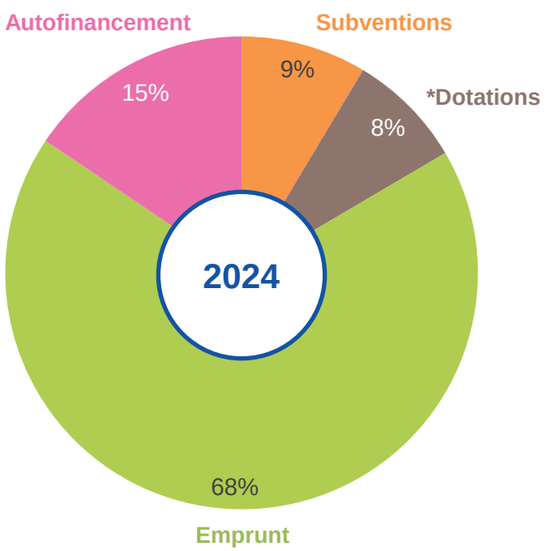

Les intentions de recours à l'emprunt augmentent de 12% entre 2024 et 2025, soit plus du double de l'évolution des intentions d'investissement (+6%) :

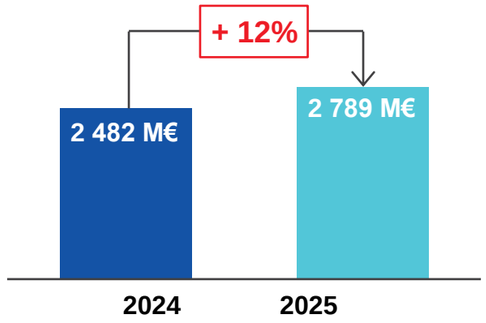

Entre 2024 et 2025, la part prévisionnelle de l'autofinancement des investissements diminue,
de 15% à 11% du mix de financement des dépenses d'investissement.

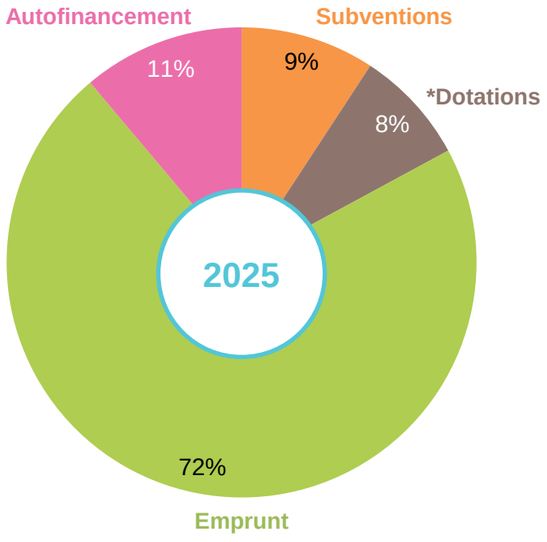

À l'échelle du panel, la part des subventions d'investissement et des dotations attendues inscrites aux BP 2024 et 2025 reste stable, à environ 17% du mix de financement des dépenses d'investissement.

8 collectivités sur 47 **ne comptaient pas recourir à l'emprunt dans leur budget 2024**

5 **collectivités n'inscrivent aucune recette d'emprunt dans leur budget pour 2025**

Répartition des recettes d'investissement dans le mix de financement prévisionnel des dépenses d'investissement des collectivités du panel, en 2024 et 2025

**Les dotations correspondent au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », et incluent donc notamment les recettes de FCTVA et de taxe d'aménagement.*

Les communes petites et moyennes et leurs EPCI ont davantage l'intention de mobiliser l'autofinancement que les grandes villes et leurs EPCI, mais toutes recourent plus à l'emprunt pour financer leurs investissements.

Les communes petites et moyennes et leurs EPCI reposent beaucoup plus sur l'autofinancement que les grandes villes et leurs EPCI : par conséquent, elles envisagent de moins recourir à l'emprunt, qui représente moins de la moitié du mix de financement prévisionnel des intentions d'investissement.

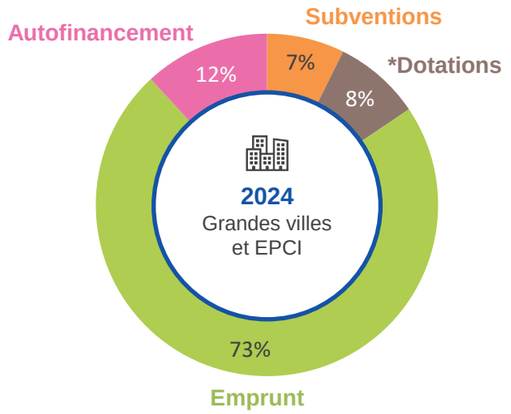

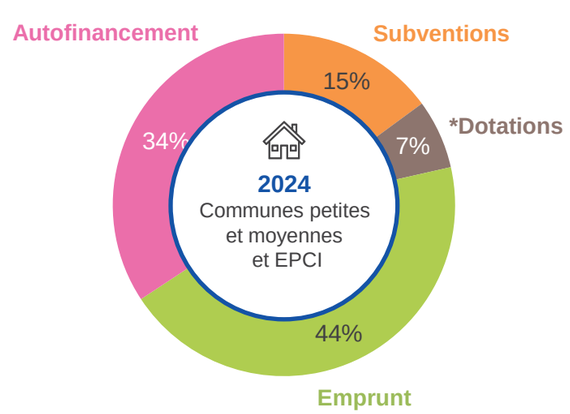

À l'échelle du panel, pour toutes les collectivités, **la part de l'emprunt augmente** dans le mix de financement prévisionnel des investissements. Cette hausse prévisionnelle de la part de l'endettement se fait principalement au détriment de l'autofinancement.

Intentions de recours à l'emprunt des grandes villes et leurs EPCI entre 2024 et 2025 : **+11%**, soit une progression plus de 2 fois plus élevée que celle des intentions d'investissement de ces territoires.

Intentions de recours à l'emprunt des petites et moyennes communes et leurs EPCI entre 2024 et 2025 : **+21%**, soit une progression environ 2 fois plus élevée que celle des intentions d'investissement de ces territoires.

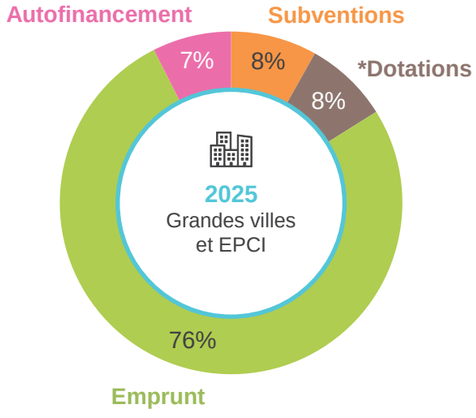

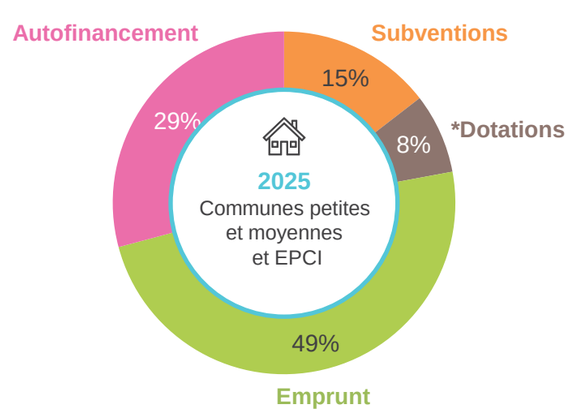

Répartition des recettes d'investissement dans le mix de financement prévisionnel des dépenses d'investissement des collectivités du panel, grandes villes et leurs EPCI / petites et moyennes communes et leurs EPCI, en 2024 et 2025

Les subventions attendues par les collectivités augmentent entre 2024 et 2025 mais la répartition entre financeurs reste stable.

Les subventions attendues par les collectivités du panel progressent de 14% entre 2024 et 2025 (soit près de deux fois plus que les intentions d'investissement globales).

Elles proviendraient majoritairement de l'Etat (37% en 2024, 41% en 2025) et des autres collectivités territoriales (régions, départements et communes / EPCI associé(e)), à hauteur de 25% en 2024 et de 23% en 2025.

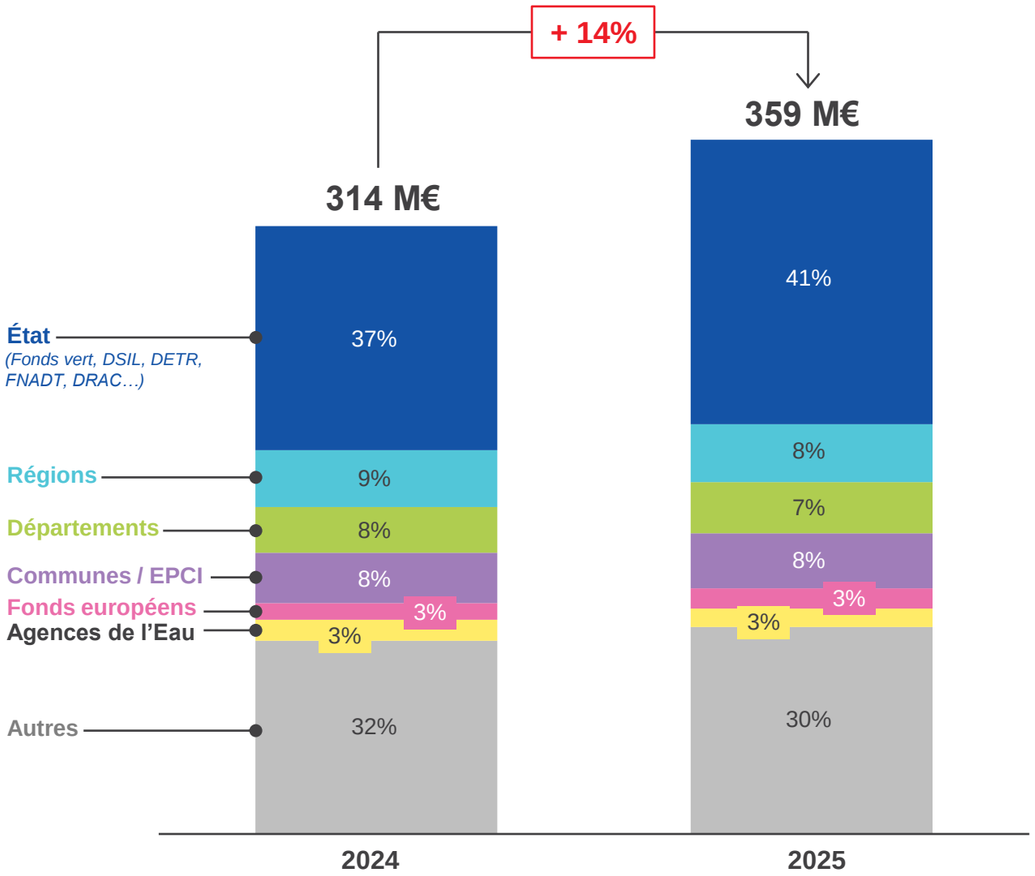

Répartition de l'origine des subventions inscrites aux budgets primitifs des collectivités du panel, en 2024 et 2025

> Il est aujourd'hui très complexe d'aller chercher certaines subventions : les dossiers restent en instruction des mois, ce qui retarde la mise en œuvre des projets et décale tout notre calendrier.
>
> **– Une directrice financière d'un EPCI urbain**

18%

des collectivités du panel n'inscrivent aucune subvention dans leurs budgets primitifs.

Les subventions reçues sont cruciales pour la mise en œuvre des projets, et notamment pour les projets « verts ».

64%

des collectivités du panel estiment que, sans les subventions reçues, leurs projets d'investissements verts n'auraient pas été réalisés.

30%

des collectivités du panel estiment que les subventions ont permis d'**accroître l'ambition des projets de transition écologique mis en œuvre.**

> La réduction des subventions ne vient pas encore freiner la mise en œuvre des projets, mais associée à une forte tension sur nos finances locales, elle va nous obliger à revoir le niveau de qualité de nos projets pour continuer à en réaliser.
>
> **– Une directrice financière d'une métropole**

> Alors que nous l'avions écarté jusqu'à présent, nous envisageons très sérieusement de recruter une personne dédiée à la recherche de financements : malgré le coût pour la collectivité, cela devient un impératif pour continuer à mettre en œuvre des projets ambitieux.
>
> **– Une directrice générale des services de commune rurale**

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

CC du Grand Pic Saint Loup (34)
Travaux de sauvegarde du Château de Montferrand
→ Des subventions couvrant 60% du coût du projet

- 50 876 habitants en 2021, intercommunalité en Occitanie
- Coût de l'investissement : 3,1 M€ HT
- Financement prévisionnel : 1,24 M€ (DRAC - Etat), 230 k€ (FEDER), 155 k€ (Région), 155 k€ (Département), 100 k€ (mécénat), 620 k€ (autofinancement)

Le Château de Montferrand est une place forte comtale du XIIe et XVIIe siècles, classée au titre des Monuments Historiques. Perché sur l'éperon rocheux du Pic-Saint-Loup, il est dans un état de ruine installé depuis son démantèlement partiel en 1705. Les vestiges souffrent de leur abandon avec des effondrements successifs. Le diagnostic réalisé en 2023 a dénombré 10 murs menaçants, dont cinq de grande hauteur avec risque d'effondrement. Les causes sont diverses : les brèches multiples, la disparition des murs de refend et l'usure des mortiers.

Les travaux à réaliser, échelonnés entre 2025 et 2030, représentent **3,1 M€ pour lesquels la collectivité a sollicité 5 sources de subventions différentes.** Ce projet permettra de sécuriser et aménager le lieu, devenant de nouveau accessible aux randonneurs, tout en valorisant le patrimoine culturel et naturel local. Aussi, la collectivité a bénéficié d'une subvention de 1,24 M€ de la DRAC.

Les financeurs dirigent majoritairement leurs subventions vers les projets favorables à la transition écologique.

Les financements des pouvoirs publics sont majoritairement dirigés vers les projets concourant à l'atténuation du changement climatique : deux tiers de leurs subventions financent des projets qui auraient un impact favorable sur l'atténuation du changement climatique. Une très faible part de ces financements sont dirigés vers des projets défavorables (presque exclusivement des projets engendrant une artificialisation).

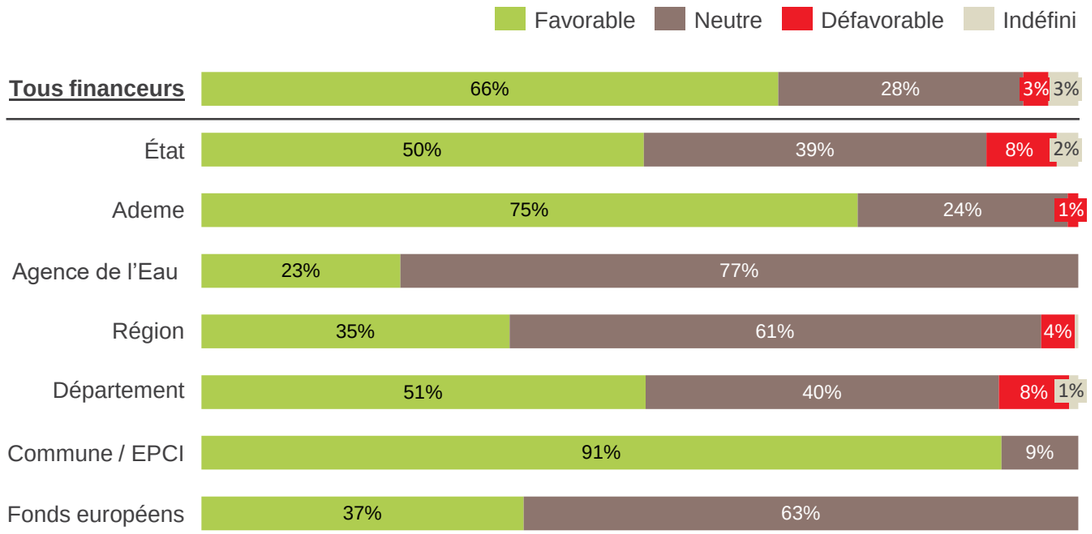

Répartition des subventions attendues par les collectivités du panel, en fonction de l'impact du projet subventionné sur l'atténuation du changement climatique, sur la base des montants inscrits dans les PPI et listes de projets.

Parmi les collectivités du panel qui estiment que leurs investissements « verts » vont progresser dans les cinq années à venir,

67%

jugent déterminante l'obtention de subventions pour ne pas remettre en cause les projets contribuant à la transition écologique et à l'adaptation de leurs territoires, et

94%

comptent recourir à l'endettement pour financer les projets contribuant à la transition écologique et à l'adaptation de leurs territoires

Indéniablement, les critères « verts » de certaines subventions nous incitent ont fortement à intégrer une dimension écologique forte à nos projets. Cela nous pousse néanmoins à étaler nos projets dans le temps, pour bénéficier de plusieurs aides « vertes » sur un même projet.

– Une directrice financière de commune rurale

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Chatou (78)
Restauration du Nymphée de Soufflot
→ Un financement innovant pour un projet patrimonial

- 30 504 habitants en 2021, commune urbaine en Île-de-France
- Coût de l'investissement : 4,5 M€
- Financement prévisionnel : *Non précisé*

Le Nymphée, construit par l'architecte Jacques-Germain Soufflot de 1774 à 1777, est un rare vestige du domaine d'Henri-Léonard Bertin, proche de Louis XV, à Chatou. En novembre 2021, le Nymphée est acheté par la ville pour le sauver du péril et l'ouvrir au public (concerts, expositions et conférences). **En mars 2025, l'ouvrage est sélectionné par la Mission Patrimoine, déployée par la Fondation du Patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture.**

Le projet vise à sauver l'édifice de l'effondrement, tout en proposant une nouvelle offre culturelle.

Après analyse des résultats d'un premier chantier test (en cours), la restauration globale de l'édifice sera engagée : réfection de l'étanchéité, restauration de l'avant-corps, remise en eau du bassin, etc. Des aménagements seront également réalisés pour sa visite.

ÉCLAIRAGE SUR UN PROJET

Saint-Grégoire (35)
Construction d'un pont « ruban » végétalisé
→ Un projet de franchissement de l'Ille favorisant les mobilités douces en préservant la faune et la flore

- 9 837 habitants en 2021, commune urbaine en Bretagne
- Coût de l'investissement : 9,6 M€
- Financement prévisionnel : 1,5 M€ (Rennes Métropole), 7,1 M€ (participations aux équipements publics)

Le franchissement de l'Ille est un trait d'union entre les deux rives de Saint-Grégoire : ce pont « ruban » végétalisé et intégré au paysage reliera le secteur du « Bout du Monde » (qui accueillera de nouveaux logements) au centre-ville de la commune. L'ensemble du projet a été pensé pour qu'il se fonde dans le paysage : ses appuis seront dissimulés par la végétation, et des corridors naturels sont prévus sous le pont pour aider le passage de la faune locale).

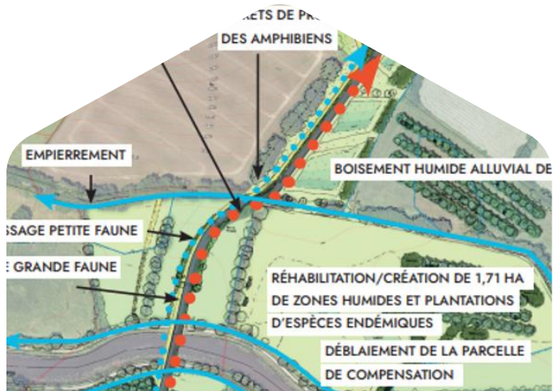

Le franchissement sera constitué d'**une seule voie** en circulation alternée, et d'une large bande arborée pour les piétons et les mobilités douces.

Les travaux intègrent une démarche ERC (Éviter / Réduire / Compenser) pour éviter les atteintes à l'environnement (aucuns travaux sur les milieux sensibles), réduire celles qui n'ont pas pu être évitées (en sauvegardant par exemple les zones humides), et compenser la construction (en recréant une nouvelle zone humide).

UNE CONTRIBUTION

LA BANQUE POSTALE

En matière de subventions, et à l'échelle du panel, l'exécution des budgets des collectivités est assez conforme aux prévisions inscrites aux BP24.

Prévisionnel

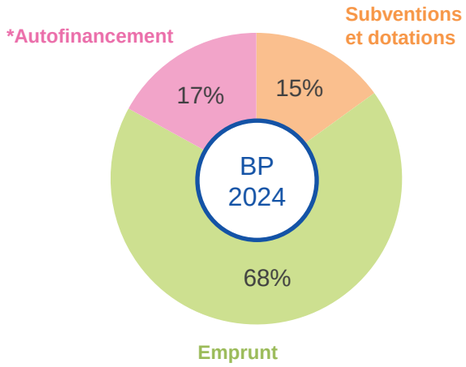

Mix de financement projeté des collectivités du panel, sur la base de l'analyse des budgets primitifs 2024

Pour rappel, le **mix de financement inscrit dans les budgets primitifs** consolidés des collectivités du panel était le suivant :

- **Subventions et dotations** : 15%
- **Autofinancement** : 17%
- **Recours à l'emprunt** : 68%

Réalisé

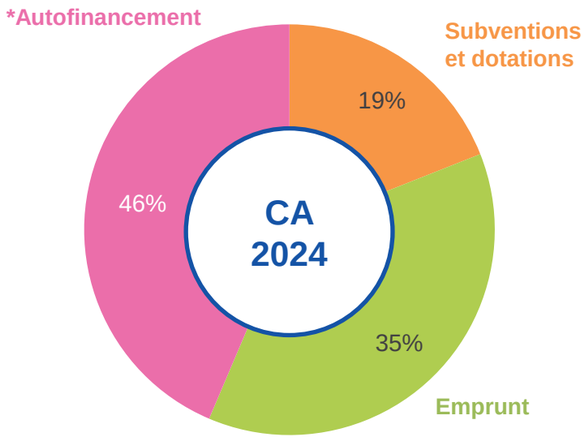

Mix de financement réel des collectivités du panel, sur la base de l'analyse des comptes administratifs 2024

L'analyse des **comptes administratifs 2024** consolidés des collectivités du panel affiche le **mix de financement réel** suivant :

- **Subventions et dotations** : 19% (taux de réalisation de 126%)
- **Autofinancement** : 46% (taux de réalisation de 266%)
- **Recours à l'emprunt** : 35% (taux de réalisation de 51%)

Dans un contexte d'incertitudes autour des finances publiques à l'échelle de l'ensemble des administrations publiques, **les collectivités du panel ont obtenu des subventions et des dotations plus élevées que celles inscrites dans leurs budgets primitifs**.

De la même manière, **leur capacité d'autofinancement effectivement dégagée est près de 3 fois supérieure** au montant inscrit dans les budgets primitifs (taux de réalisation de 266%).

**Autofinancement y compris recettes de cessions d'actifs.*

Les collectivités obtiennent plus de subventions et dégagent une meilleure capacité d'autofinancement qu'elles ne l'envisagent dans leurs budgets primitifs : elles ont par conséquent moins recours à l'emprunt, qui demeure une variable d'ajustement.

En 2024, les collectivités du panel sont parvenues à obtenir plus de subventions et à dégager une meilleure capacité d'autofinancement que les montants inscrits dans leurs budgets primitifs :

- Taux de réalisation des subventions et dotations : 126%
- Taux de réalisation de l'autofinancement : 266%

Dans ces conditions, **le recours à la dette demeure modulé en fonction des besoins réels : les collectivités du panel ont emprunté moitié moins que ce qu'elles avaient inscrits dans leurs budgets primitifs** (taux de réalisation de 51%).

Cette dynamique peut, dans le contexte particulier de 2024, être considérée comme pertinente dans la perspective d'une baisse attendue des taux. Néanmoins, au regard des enjeux nationaux sur les finances publiques, le caractère aléatoire du niveau d'endettement annuel pourrait constituer un écueil en termes de visibilité de la trajectoire nationale de redressement des comptes publics.

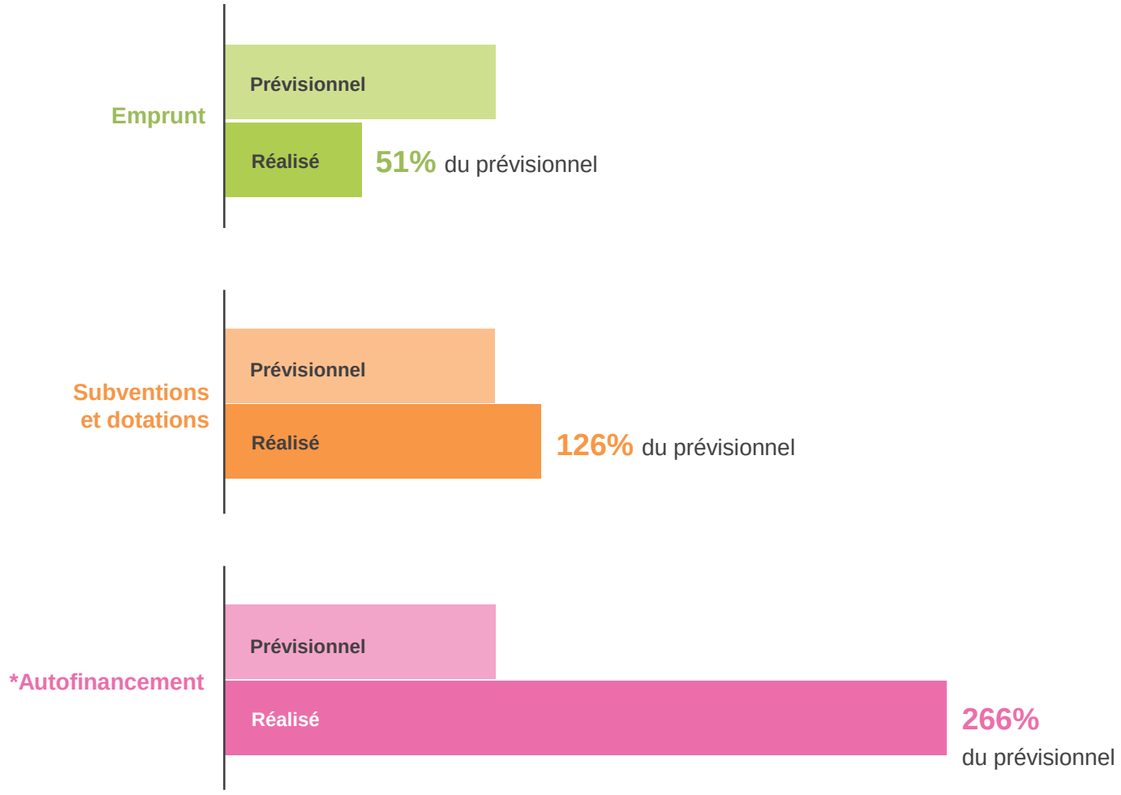

Taux de réalisation (analyse comptes administratifs) du mix de financement inscrit dans les budgets primitifs 2024 des collectivités du panel

Remerciements

La Banque des Territoires remercie tous les interlocuteurs qui ont contribué à cette étude pour leur temps, leurs avis et partages précieux et notamment :

- **L'ensemble des élus et techniciens de collectivités** ayant accepté de participer à l'observatoire, d'apporter leurs retours d'expérience, et de s'engager dans cette étude d'ampleur sur quatre ans ;
- **Les directions régionales de la Banque des Territoires** ayant assuré le lien avec les collectivités qui ont intégré le panel ;
- **Les experts d'I4CE** ayant accepté d'échanger sur la méthodologie d'analyse des investissements ;
- **La Banque Postale**, pour sa contribution à l'étude.

Ce document a été réalisé par la Banque des Territoires avec l'appui du cabinet EY.

Nos implantations.

Contactez dès à présent votre interlocuteur en direction régionale.

Annexes

Annexe : liste des collectivités du panel (1/2)

Collectivité	Région	Type – Caractéristique	Classification INSEE	Nombre d'habitants	Programme(s)
Beauvais	Hauts-de-France	Commune	Urbain intermédiaire	56 677	ACV, QPV, Territoire d'industrie
CA Beauvaisis	Hauts-de-France	EPCI	Urbain intermédiaire	103 890	ACV, QPV
Bordeaux	Nouvelle Aquitaine	Commune	Urbain dense	265 255	QPV
Bordeaux Métropole	Nouvelle Aquitaine	EPCI	Urbain dense	842 622	QPV
Bourg-Saint-Maurice	Auvergne-Rhône-Alpes	EPCI – Montagneux	Urbain intermédiaire	7 187	-
CC Haute-Tarentaise	Auvergne-Rhône-Alpes	EPCI – Montagneux	Rural	15 532	-
Brienne-le-Château	Grand Est	Commune	Rural	2 738	PVD
CC Lacs de Champagne	Grand Est	EPCI	Rural	9 093	PVD
CA Cap Excellence	Guadeloupe	EPCI – Ultramarin	Urbain intermédiaire	97 762	-
CA GrandAngoulême	Nouvelle Aquitaine	EPCI	Urbain intermédiaire	147 563	ACV, QPV
CA Pays de Fontainebleau	Ile-de-France	EPCI	Urbain intermédiaire	73 027	-
CC Bretagne Romantique	Bretagne	EPCI	Rural	37 781	PVD
CC du Seignanx	Nouvelle Aquitaine	EPCI - Littoral	Urbain intermédiaire	29 831	Territoire d'industrie
CC Grand Pic St Loup	Occitanie	EPCI	Rural	50 876	PVD
CC Le Gesnois Bilurien	Pays de la Loire	Commune	Rural	30 234	PVD
Chatou	Ile-de-France	Commune	Urbain dense	30 504	-
Corte	Corse	Commune	Urbain intermédiaire	7 654	PVD
CC du Centre Corse	Corse	EPCI	Urbain intermédiaire	9 951	PVD
Ecully	Auvergne-Rhône-Alpes	Commune	Urbain dense	18 361	QPV
Granville	Normandie	Commune – Littoral	Urbain intermédiaire	12 581	PVD
CC Granville Terre et Mer	Normandie	EPCI – Littoral	Rural	44 842	PVD
Héry	Bourgogne-Franche-Comté	Commune	Rural	1 789	Territoire d'industrie
Le Havre	Normandie	Commune	Urbain dense	166 058	QPV
Le Poinçonnet	Centre Val-de-Loire	Commune	Urbain intermédiaire	5 848	-

Annexe : liste des collectivités du panel (2/2)

Collectivité	Région	Type – Caractéristique	Classification INSEE	Nombre d'habitants	Programme(s)
Lozanne	Auvergne-Rhône-Alpes	Commune	Urbain intermédiaire	3 031	-
Marennes-Hiers-Brouage	Nouvelle Aquitaine	Commune – Littoral	Urbain intermédiaire	6 175	PVD
Mulhouse	Grand Est	Commune	Urbain dense	109 285	QPV
CA Mulhouse Alsace Agglomération	Grand Est	EPCI	Urbain dense	272 677	QPV
Nancy	Grand Est	Commune	Urbain dense	104 260	QPV
Grand Nancy	Grand Est	EPCI	Urbain dense	261 167	QPV
Nantes	Pays de la Loire	Commune	Urbain dense	323 204	QPV
Nantes Métropole	Pays de la Loire	EPCI	Urbain dense	677 879	QPV
CC de l'Île d'Oléron	Nouvelle Aquitaine	Commune – Littoral	Rural	22 255	PVD
Olivet	Centre Val-de-Loire	Commune	Urbain dense	22 855	Territoire d'industrie
Saint-Girons	Occitanie	Commune - Montagneux	Urbain intermédiaire	6 250	PVD, Territoire d'industrie
CC Couserans Pyrénées	Occitanie	EPCI - Montagneux	Rural	41 352	PVD
Saint-Grégoire	Bretagne	Commune	Urbain dense	10 262	QPV
Sarre-Union	Grand Est	Commune	Rural	2 772	PVD
CC de l'Alsace Bossue	Grand Est	EPCI	Rural	24 157	PVD
Seillans	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Commune	Rural	2 707	-
CC Pays de Fayence	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPCI	Rural	10 262	-
Soulac-sur-Mer	Nouvelle Aquitaine	Commune - Littoral	Rural	2 922	-
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPCI - Littoral	Urbain dense	447 804	QPV
Toulouse	Occitanie	Commune	Urbain dense	503 020	QPV
Toulouse Métropole	Occitanie	EPCI	Urbain dense	828 373	QPV
Trois-Bassins	La Réunion	Commune – Ultramarin	Urbain intermédiaire	7 185	PVD, Territoire d'industrie
Valréas	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Commune	Urbain intermédiaire	9 616	PVD

BANQUE des TERRITOIRES

Caisse des Dépôts GROUPE

banquedesterritoires.fr

banquedesterritoires.fr